

## *Chroniques de la Macronésie (13)*

### **Pourquoi obliger 11 vaccins ?**

Le 5 juillet 2017, Agnès Buzyn, ministre de la Santé, s'exprime à l'Assemblée Nationale : « *Il y a des morts inutiles aujourd'hui, c'est inadmissible que des jeunes meurent de rougeole ou de méningite dans notre pays* ». Et d'annoncer l'obligation de 11 vaccins, à compter du 01/01/2018. Que cela cache-t-il ?

Sur les 10 décès par rougeole depuis 2008 en France, on compte 7 contre-indications vaccinales (sujets immunodéprimés) et 3 non vaccinés, dont on ne sait rien : migrants ? Pathologie préalable ? Sous-alimentation ? Le tabac tue 78000 personnes chaque année, et l'alcool 49000. L'exigence de la vaccination obligatoire semble bien secondaire.

Rendre un traitement obligatoire, c'est déroger à la Loi du 02/02/2016, en son article L1111-4 : « *aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment* ».

Obliger un vaccin, c'est contredire le serment d'Hippocrate : « *Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions* ».

Obliger, c'est être paternaliste, ne pas respecter les patients, se dispenser de toute information, de la recherche du consentement.

Obliger, c'est faire fi de la recherche d'effets secondaires : aux USA, cette recherche est obligatoire quand les vaccins ne sont que recommandés. D'autant que l'exigence de l'AMM (autorisation de mise sur le marché) pour les vaccins est très inférieure à celle des médicaments : on ne pratique ni tests pharmacocinétiques, ni recherche de cancérogenèse, de mutagenèse, ou de reprotoxicité.

Agnès Buzyn, hématologue, respecte-t-elle le serment d'Hippocrate : « *je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission* ». Elle fut au Conseil de Surveillance, de 2009 à 2011, de deux groupes pharmaceutiques impliqués dans la vaccination : BMS et Novartis. Le Pr Alain Fischer, du Collège de France, Prix Sanofi-Pasteur décerné en 2013, est son conseiller en vaccinologie. Emmanuel Macron lui-même a pour proche Serge Weinberg, président de Sanofi, leader mondial sur les vaccins. Vous avez dit indépendance médicale ? Ah bon...

Les seuls vaccins obligatoires pour l'heure sont les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, et la polio (DTP). La fabrication du DTP a été stoppée en 2001 par Pasteur, qui fut racheté par Sanofi en 2004, et stoppée par Mérioux en 2008, M. Mérioux étant l'actuel président du groupe Sanofi-Pasteur. Vous avez dit conflits d'intérêts ? Vous auriez tort de ne pas le dire... Le Conseil d'Etat, le 08/02/2017, exige du gouvernement de prendre une licence libre pour obliger l'industrie à fabriquer à nouveau un DTP sans adjuvant aluminique, à moins que d'autres obligations vaccinales ne soient imposées... L'aporie d'une vaccination obligatoire et indisponible n'a choqué personne pendant 9 ans.

Les directions de crèches ou maternelles refusent les enfants n'ayant pas eu de vaccins simplement recommandés. Où est le principe de subsidiarité : une hiérarchie administrative inférieure doit suivre la Loi supérieure, non ? D'où les manifestations des parents devant crèches et écoles en Italie, où 10 vaccins sont obligatoires depuis juin.

Et nos voisins ? En Belgique, seul D est obligatoire ; au Portugal, seuls D et P ; en Suisse, seul P. Les autres voisins n'ont aucune obligation vaccinale.

Pourquoi cette précipitation à vouloir vacciner tous contre tout, ou presque ? Le rapport sur la vaccination en 2016 estime que l'obligation vaccinale étendue rapporterait entre 110 et 120 millions d'€ par an à l'industrie. La Santé Publique n'est-elle qu'un prétexte pour introduire la vaccination obligatoire, servir les intérêts de l'industrie, des lobbies, d'autres qui en bénéficient ?

Dr Bruno Bourgeon, président d'AID, <http://aid97400.lautre.net>